

**Vous êtes locataire ou propriétaire
Et vous venez d'emménager à la Résidence du Prieuré 1**

BIENVENUE !!

**Vous trouverez en pièces jointes les renseignements qui
devraient faciliter votre installation et les règles de Bien
Vivre Ensemble
que nous vous remercions de respecter.**

**Les Relais bâtiments, Membres du Conseil Syndical,
et Syndic sont à votre écoute.**

**BIENVENUE au PRIEURÉ 1
Accueil des nouveaux Résidents**

Voici quelques renseignements pour vous aider dans votre installation :

Syndic : Cabinet Vivier Dorance – Mr LANGLOIS ou Mme Isabelle MOINARD

Téléphone : 04 67 40 54 56 ou 04 67 40 54 87 (Secrétariat)

Mail : contact@vivierdorance.com

Votre « Relais » Bâtiment est : Mr ou Mme

Bâtiment :

Téléphone :

Votre parking est le numéro :

- **Internet** : votre opérateur peut avoir besoin d'accéder au tableau technique pour le branchement.
3 à 4 jours avant l'intervention, prévenez Mme CAILLON (Tél : 06 70 05 26 52) pour permettre l'accès au sous-sol.
- **Interphonie – Accès à votre bâtiment – Ouverture des portails** :
Mise à jour des platines et dispositifs :
 1. Vous êtes propriétaire occupant :
Envoyez une demande par mail au Syndic en précisant que :
Vous êtes propriétaire, votre bâtiment et le numéro de votre appartement.
Donnez les numéros qui figurent sur vos badges et bi-techs.
Indiquez 1 ou 2 numéros de téléphone qui vous permettront d'ouvrir à vos visiteurs.

2. Vous êtes locataire :

Votre propriétaire ou votre agence font une demande par mail au Syndic en précisant :

Le nom du propriétaire, le vôtre, le bâtiment, le numéro de l'appartement,

Les numéros qui figurent sur vos badges et bi-techs

Et vos numéros de téléphone qui vous permettront d'ouvrir à vos visiteurs.

Vous entrez ou sortez de la Résidence en voiture : sur votre bi-tech : **touche I** pour les portails av. de Castelnau et St Lazare – **Touche II** pour le portail av. Reine Hélène d'Italie.

Quand vous êtes piéton : Merci d'utiliser les portillons.

➡ En pièce jointe : Principe de fonctionnement platine Intratone.

- **Boîte aux lettres :**

Faites la demande de changement au Syndic en indiquant précisément ce que vous vous y voir figurer et mettez une étiquette avec votre nom **sur** celui de l'ancien occupant – La société en charge fera une nouvelle plaque au cours des semaines suivantes.

- **Déchets :**

Utilisation des vide-ordures : dans des sacs fermés – Containers gris dans les sous-sols.

Tri sélectif : containers jaunes dans les sous-sols.

Toutes les précisions sont dans le « Bien Vivre ensemble au Prieuré 1 » au verso.

- **Accès Piscine :**

Avec un badge ou un bi-tech – Le port d'un bracelet (entre 2 et 4 selon le type d'appartement) est obligatoire –

Un règlement est joint – Il est affiché sur la porte d'entrée de la piscine.

Les membres du Conseil Syndical dont les coordonnées figurent sur le tableau d'affichage dans le hall d'entrée sont également à votre écoute.

Vous trouverez au verso un « **Bien vivre Ensemble** » auquel nous vous remercions de prêter attention